

LE MAGAZINE GRATUIT DÉDIÉ AUX FORMATIONS À LA GÉOMATIQUE

Prochain
numéro :
**Décembre
2019**

POSITIONNEMENT

Ce magazine gratuit s'adresse aux jeunes, lycéens et étudiants en recherche d'orientation. Son objectif : promouvoir les études et métiers de la géomatique !

→ VPW, l'éditeur de SIGMAG, s'engage en participant au développement de la géomatique et à l'attractivité des formations menant aux métiers de la filière. En cela, SIGMAG CAMPUS vise à expliquer ce qu'est la géomatique et les différents métiers des géomaticiens. Lisez les précédents numéros publiés en décembre 2017 bit.ly/2DwRmT5 et décembre 2018 bit.ly/2LJlosy

→ **Un magazine construit autour des centres d'intérêts des jeunes :**

- Articles et dossiers sur les métiers de géomaticien, débouchés et évolutions de carrière, les principales formations...
- Reportages de type romans-photos : découverte du fonctionnement d'un service SIG et suivi d'un étudiant en géomatique.
- Dossiers Pratique vie étudiante

→ Un carnet d'adresses présentant les formations à la géomatique, du Bac Pro au Bac +8

→ Cible : lycéens, étudiants, enseignants, équipes éducatives

→ Format magazine, disponible en version papier et numérique
NOUVEAU EN 2019 : une version numérique XXL (+ 88 pages) avec la reprise des articles et dossiers des précédents numéros, et notamment les présentations des écoles et facs (articles réactualisés).

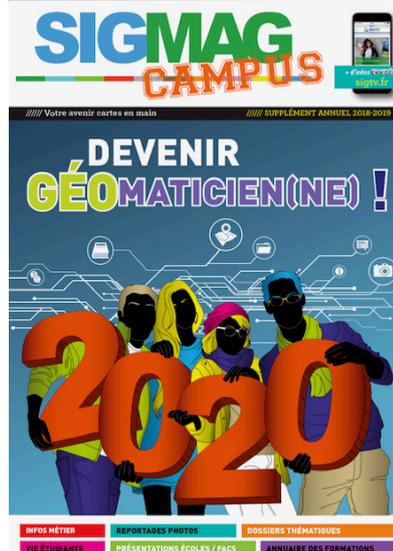
CHIFFRES CLÉS

Diffusion : 5 000 exemplaires magazine papier + version numérique XXL

Mode de diffusion : distribué aux 3.500 abonnés SIGMAG par routage postal avec le numéro de décembre 2019 + version XXL disponible gratuitement en version numérique sur SIGTV.FR + mis à disposition gratuite pour les écoles, journées portes ouvertes et salons d'orientation.

Campagne de promotion dans SIGMAG et SIGTV.FR, lors de la conférence francophone Esri SIG 2019 + campagne de 12 mois sur le portail **ONISEP WEB** (présence garantie d'au moins 100.000 pages affichées, sur les pages métiers Cartographe, Géotechnicien, Géomètre topographe... + mots clefs géomatique, géographie...)

→ **Ne manquez pas cette opportunité de valoriser votre formation ou votre entreprise (proposition stage ou embauche post-diplôme).**



20 000

lecteurs minimum

5 000

exemplaires papiers

+ magazine numérique
(promotion sur Onisep.fr)

contacts

04 34 43 15 22

regie@vpwpress.com

Xavier Fodor

xavier.fodor@vpwpress.com

06 84 10 34 33

Laetitia Fodor

laetitia@vpwpress.com

06 03 66 68 52



FIN DES RÉSERVATIONS
10 NOVEMBRE 2019

CONDITIONS TARIFAIRES

Remise nouveau client : - 5 %
 Remise couplage bimédia : - 25 %
 Remise professionnelle : - 15 %
 (accordée sur présentation de l'attestation de mandat)

Ces tarifs s'entendent éléments techniques fournis par vos soins.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Bouclage : 3 semaines avant parution
 Remise des éléments : 2 semaines avant parution.
 Fichier PDF haute définition 300 dpi couleurs quadri CMJN.

FORMATS

Page : L.210 x H.297
 1/2 page : L.185 x H.135
 1/4 page : L.92 x H.135
 Ajouter les traits de coupe + 5mm fonds perdus.

TARIFS 2019 HT / QUADRI

1 page	2 000 €	<input type="checkbox"/>
4 ^e de couverture	4 500 €	<input type="checkbox"/>
2 ^e de couverture	3 500 €	<input type="checkbox"/>
3 ^e de couverture	2 800 €	<input type="checkbox"/>
1/2 page	1 300 €	<input type="checkbox"/>
1/4 page	700 €	<input type="checkbox"/>

OFFERT Insertion d'hyperliens, image ou vidéo dans la version électronique de SIGMAG Campus

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Publi-rédactionnel - 1 page : 2 500 €

3 300 caractères (espaces inclus) + 1 illustration.
 Délai : 1er octobre 2019

Double page, sur-couverture, encart, lettre réponse, **pub clef en main avec maquette...**
 Tarifs : nous consulter

RÉSERVATION D'ESPACE (cochez pour indiquer votre choix et renvoyez cet ordre par courrier ou email)

Société :

Nom signataire :

Adresse :

.....

Tél. :

Email :

Bon pour ordre, le

Signature / Cachet de la société

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

Objet La SAS VPW, détenteur des marques et exploitant les magazines et webTV SIGMAG SIGTV.FR, SIGMAG CAMPUS et SIGMAG Junior et prestataire vidéo, fixe ci-après les conditions générales applicables au client, qui est supposé en avoir pris connaissance et les avoir acceptées sans aucune réserve avant de passer sa commande. Les commandes de nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part sous quinzaine. Aucune annulation ou modification de commande de la part du client n'est opposable à la société. Les présentes conditions générales ne portent pas préjudice aux conditions particulières et aux caractéristiques techniques applicables aux différents supports telles que présentées dans les plaquettes tarifaires en vigueur, ainsi que mentionnées sur les portails Web www.sigmag.fr, www.sigtv.fr et www.vpwpress.com. **Objet 2** - propositions commerciales particulières Les conditions générales de vente précisées dans ce document s'appliquent à toutes les propositions commerciales émises par VPW, y compris lorsqu'elles ne concernent pas les portails Internet www.sigmag.fr, www.sigtv.fr, mais des prestations annexes. Ces prestations font l'objet de tarifications, spécifications, délais, de mises en œuvre et de garanties propres et spécifiées sur le devis. **Envoi du bon de commande** Le bon de commande présenté dans le document TARIFS est à reproduire totalement ou partiellement et/ou à compléter. Il est à renvoyer par courrier électronique aux adresses regie@vpwpress.com, ou par courrier à l'adresse : VPW - 28 A avenue de Restinclières 34160 BEAULIEU **Responsabilité** La publicité, la diffusion d'un publi-reportage ou l'exécution d'une prestation est réalisée sous la seule responsabilité du client. L'éditeur se réserve également le droit de refuser d'exécuter un ordre ou de publier une insertion qui paraîtrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication. VPW dégage toute responsabilité sur les contenus qui lui sont remis à des fins de communication VPW ne peut être tenu responsable des délais sur des tâches qui ne sont pas de son ressort mais de celui du client, notamment ceux liés à la de prise de rendez-vous ou report de celui-ci pour un tournage ou la rédaction d'un article. **Tarification** Les insertions ou prestations se font aux conditions et aux tarifs en vigueur au moment de l'exécution tel que présentés dans la plaquette tarifaire du support concerné ou sur les propositions commerciales spécifiquement réalisées. Le tarif s'entend comme étant libellé en euros hors taxes ou impôts. L'éditeur peut à tout moment adapter son tarif, les conditions générales ou particulières ou les paramètres techniques du support. N° TVA : FR 09 902 768 119 **Conditions de facturation** La facturation est établie sur le montant fixé au devis et approuvé par le client, sauf ajout éventuel de prestations ou de frais venant en complément du devis ou non mentionné dans celui-ci. La rupture d'une commande en forfait (tarif négocié sur le volume) du fait du client ou de non-exécution d'une commande dans un délai d'un an (12 mois) après la prise de commande donnera lieu à une facturation particulière. Le client se verra appliquer une facturation au tarif négocié majoré de 30%. **Conditions de règlement** Les insertions ou les prestations sont réglables dans leur intégralité dans les 30 jours suivant la facturation intervenant le premier jour de la mise en œuvre de la commande. Un acompte de 30% est réclamé à la signature du devis. Les insertions ou les prestations sont réglables par chèque ou virement bancaire. Les traites ne sont pas acceptées. Tout règlement hors délai sera majoré d'intérêts de retard de 3 fois le taux légal par mois ou fraction de mois. Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. **Modes de règlement** Par chèque bancaire à l'ordre de : VPW Par virement bancaire : CIC Castries IBAN: FR7600571926610002002870156 BIC : CMCIFRPP. **Litiges** Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable. À défaut, les litiges seront de la seule compétence du Tribunal de Montpellier (France).